

---

**Nombre de membres**

**Séance du 30 juin 2023**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARRAUD, le Maire.

**Présents :** 8

**Sont présents:** Vincent ANO, Vivien GUILHEM, Michèle LAFILAY, Dominique LECLERC, Jean-Claude MICHELOU, Philippe PARRAUD, David PEREIRA, Soraya TASTI

**Votants:** 8

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Jean-Paul DAUVERGNE, Véronique TRICART, Gérard TISSANDIER

**Secrétaire de séance:** Michèle LAFILAY

---

**Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mai 2023**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Décision du Maire :**

Monsieur le Maire rend compte de la décision qu'il a prise le 21 juin 2023 par laquelle il a donné en location à Madame LE MERCIER Gratianne l'appartement sis au 2, impasse La Peyrouse à compter du 1er juillet 2023.

**I Rapports annuels 2022 (service de l'eau et de l'assainissement)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels des services de l'eau et de l'assainissement collectifs sur l'exercice 2022 établis par le Société SUEZ EAU FRANCE.

Il convient d'inviter le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation qui comprend :

Pour le service assainissement : les chiffres clés, les indicateurs de performance, les perspectives.

Pour le service de l'eau : l'essentiel de l'année, les chiffres clés, les indicateurs de performance, les évolutions réglementaires, les perspectives.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**II Virement de crédit M.14 :**

Ce point de l'ordre du jour est annulé. Après avis de la trésorerie, le virement de crédit nécessaire à la prise en charge d'une écriture comptable (remboursement de cotisation assurance personnel) n'est pas nécessaire.

**III Marché rénovation thermique école communale d'AXAT : attribution du lot n°1 Traitement façades/ITE à l'entreprise OCBAT**

Vu la délibération n°DE2022039 en date du 14/10/2022 portant approbation du projet d'aménagement et de rénovation énergétique du groupe scolaire et des quatre logements attenants,

Vu la proposition en date du 6 juillet 2022 signée par Monsieur le Maire le 7 juillet 2022 par laquelle la Commune confie à la SARL OPALE, la maîtrise d'oeuvre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire et des quatre logements,

Vu la délibération n°DE2023019 en date du 03/05/2023 portant approbation du DCE et lancement de la consultation des entreprises dans le cadre du marché de rénovation énergétique du groupe scolaire et des quatre logements,

Considérant qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié :

- sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics : <https://www.e-marchespublics.com> en date du 11/05/2023,

- dans le journal "L'Indépendant" en date du 15/05/2023,

Considérant que la consultation a porté sur :

- **Tranche ferme 1 : Isolation**

**Lot 1** : Traitement de façades/ITE

- isolation façades par l'extérieur
- bardage

**PSE 1** : Stores extérieurs

- stores screen extérieurs

**Lot 2** : Isolation

- isolation des combles et plafonds
- isolation de la sous face des planchers

- **Tranche conditionnelle 1 : CVC Plomberie**

**Lot 1** : CVC Plomberie

**PSE 1** : variante VMC double flux

**PSE 2** : coupe feux plafonds sous logements.

Considérant qu'à l'issue de la consultation (date limite de réception des offres fixée au 09/06/2023 à 18 h 30), la commission MAPA s'est réunie le 20 juin 2023 à 18 heures pour procéder à l'ouverture des plis,

Considérant que les offres s'établissent comme suit :

Entreprises Lot 1 (tranche ferme)	Offre HT	Prestation supplémentaire éventuelle HT	Montant total HT
OCBAT	88 742.80 €	25 296.00 €	114 038.80 €
Entreprises Lot 1 (tranche conditionnelle 1)	Offre	Prestation supplémentaire éventuelle HT	Montant total HT
SARL STAF	80 129.00 €	135 550.00 €	215 679.00 €

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études OPALE Ingénierie,

Vu la proposition émise par la commission MAPA en date 29/06/2023 de :

- retenir pour la tranche ferme 1, pour le lot n°1 traitement de façade/ITE l'entreprise OCBAT pour un montant HT de 88 742.80 €,

- de déclarer infructueux le lot n°2 Isolation de tranche ferme 1 et le lot n°1 CVC Plomberie de la Tranche Conditionnelle 1,

- de relancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour les deux lots déclarés infructueux et de publier un avis d'appel public à concurrence sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics (<https://www.e-marchespublics.com> et dans le journal "L'Indépendant").

Monsieur le Maire propose d'approuver les propositions suivantes de la Commission MAPA :

- retenir pour la tranche ferme 1, pour le lot n°1 traitement de façade/ITE, l'entreprise OCBAT pour un montant HT de 88 742.80 €,

- déclarer infructueux le lot n°2 Isolation de tranche ferme 1 et le lot n°1 CVC Plomberie de la Tranche Conditionnelle 1,

- relancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour les deux lots déclarés infructueux et de publier un avis d'appel public à concurrence sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics (<https://www.e-marchespublics.com> et dans le journal "L'Indépendant".
- et'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces décisions.

Il soumet cette délibération au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

#### **IV Réseau électrique camping de la Crémade (convention ENEDIS pour mise à disposition d'un terrain communal)**

Par délibération en date du 8 avril 2022, la commune a approuvé l'avant-projet du SYADEN pour sécurisation du réseau BT La Crémade par la création d'un poste La Moullière.

Une convention de passage a également été signée pour utilisation des parcelles communales (réseau souterrain, réseau aérien et implantation poste)

Il se trouve qu'ENEDIS travaille sur le même projet d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de la Crémade et soumet à la signature de la Mairie une convention de mise à disposition de terrain communal pour implanter un poste de transformation de courant électrique sur la même parcelle que dans le projet du SYADEN.

Monsieur le Maire a saisi le SYADEN pour leur demander de se rapprocher d'ENEDIS afin de définir qui prend en charge le projet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attendre leur réponse avant de signer la convention proposée par ENEDIS.

Le Conseil Municipal décide de suivre la proposition de Monsieur le Maire.

#### **IV Festival ELELECTROROCK AXAT**

Monsieur le Maire a été sollicité par une société de production "ABC PRODUCTIONS" représentée par Monsieur MAIER Robert pour organiser sur la commune les 21 et 22 juillet prochain un festival de musique rock live et musique électronique dénommé ELECTROROCK AXAT.

La manifestation pourrait avoir lieu sur le site de la gare côté boulodrome, ce pourrait être intéressant pour la commune en terme de retombées pour le village.

Le coût de la prestation est fixée à 7 400.00 € TTC (5 434.50 € TTC à ABC PRODUCTIONS et 1 965.50 € TTC à l'association l'Outil).

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'assemblée;

#### **Remarques - Observations - Interventions :**

Madame LAFILAY dit qu'elle a des craintes concernant la proximité de la piscine et les possibles débordements de fin de soirée ainsi que le manque de stationnements sur la gare;

Monsieur le Maire précise que des agents de surveillance seront présents sur le site de jusqu'à 5 heures du matin et que les véhicules seront dirigés vers le stade pour stationner pendant le festival.

La proposition d'organiser ce festival est adoptée à l'unanimité.

## **VI Questions diverses**

### **- Report embauche de Monsieur GOUGA :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil d'embaucher Monsieur GOUGA Youcef à raison de 5 heures hebdomadaires sur un poste de Technicien Principal 2 Classe.

Il s'avère que Monsieur GOUGA vient d'être promu au grade d'Ingénieur sur la commune de Quillan dans laquelle il occupe le poste de Directeur des Services Technique.

Le poste ouvert sur la commune d'AXAT n'est donc plus compatible avec le nouveau grade de Monsieur GOUGA. Il faut donc recommencer la procédure d'embauche.

### **- Emplois saisonniers :**

Pour faire face au surcroît de travail occasionné en période estivale, Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a procédé à l'embauche des saisonniers suivants : ROQUES Mélissa, ROQUES Maxime et TALUT Baptiste.

### **- Pour information :**

City Stade : les travaux sont quasiment terminés, l'espace pourra être ouvert après la commission de sécurité prévue le 10 juillet;

Ralentisseurs : les travaux d'adoucissement de tous les ralentisseurs sont prévus semaine prochaine;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**La Secrétaire de séance,  
Madame LAFILAY Michèle,**

**Le Maire,  
Philippe PARRAUD,**